

STAGE ESCALADE FALAISE SEPTEMBRE 2005

Objectif

- faire progresser les participants dans les techniques d'escalade,
- leur permettre d'acquérir une excellente maîtrise de la sécurité et un bon niveau d'autonomie,
- les orienter, le cas échéant, vers des formations qui les conduiront vers l'obtention d'un brevet fédéral d'initiateur.

Le stage se compose de 4 soirées en SAE (les 2 premières encadrées par un guide de haute-montagne, les 2 suivantes par un initiateur fédéral CAF bénévole) et 2 week-end en falaise.

Les jours retenus pour grimper sur SAE (Mur-Mur Pantin ou Issy les Moulineaux)

Mardi 6 septembre - durée : 3 heures (de 19h à 22h environ)

Jeudi 8 septembre - durée : 3 heures (de 19h à 22h environ)

Mardi 13 septembre - durée : 2 heures (de 19h à 21h environ)

Mardi 20 septembre - durée : 2 heures (de 19h à 21h environ)

Les week-end retenus pour grimper en falaise (site du Saussois en Bourgogne) :

Samedi 10 et Dimanche 11 septembre (Possibilité d'arriver le vendredi 9 au soir- début du stage samedi vers 9h30 -fin du stage dimanche en fin d'après midi)

Samedi 17 et Dimanche 18 septembre (Possibilité d'arriver le vendredi 16 au soir - début du stage samedi vers 9h30-fin du stage dimanche en fin d'après midi)

Hébergement en camping à Merry sur Yonne (89). Prévoir tente, sac de couchage et matelas.

Petite cuisine équipée à disposition, avec gazinière, eau, casseroles etc ...

Restauration possible à « L'Estaminet » (petit-déjeuner et dîner), juste à côté du camping, ou à Châtel Censoir (dîner) à 5km.

Pique-nique sur le site d'escalade le midi.

Coût du stage : 190 € par personne

Ce montant inclut :

- le coût de l'encadrement (2 soirées en SAE et 2 WE en falaise, les 2 autres soirées en SAE étant encadrées par un bénévole)
- le matériel collectif d'escalade (cordes, dégaines)
- les entrées dans les salles mur-mur (Pantin et Issy) pour les 4 soirées en salle. La carte d'adhésion à mur-mur de 5€ (valable « à vie ») n'est pas incluse dans le montant du stage et devra être réglée sur place lors de la 1^{ère} soirée en salle.
- 2 nuitées en camping (si vous souhaitez arriver le vendredi soir, les nuitées supplémentaires seront à régler sur place)

Il ne comprend PAS :

- la nourriture
- le matériel de camping
- le matériel personnel d'escalade (chaussons, baudrier et CASQUE obligatoire)
- le transport sur les sites (covoiturage pour les week-end en falaise)
- la carte d'adhésion obligatoire à la salle d'escalade (mur-mur) (5€)

NB : Les stagiaires qui n'ont pas de matériel pour les soirées en SAE pourront le louer sur place (baudrier + frein = 5€) Pour la falaise, vous devez avoir tout le matériel nécessaire (baudrier, chaussons, casque). Le matériel collectif (cordes, dégaines, sangles etc ...) est fourni par le guide.

Le nombre de stagiaires est de 6 au minimum, 12 au maximum.

INSCRIPTIONS AU CLUB ALPIN ILE DE France A PARTIR du 5 JUILLET 2005

Contact :

Vanessa Chang

Tel : 06 78 19 08 09

E-mail : vanessa.chang@radiofrance.com

Assurance annulation facultative :

La Fédération des Clubs Alpins Français a souscrit auprès de la **COMPAGNIE EUROPÉENNE D'ASSURANCES** le contrat 7 904 966 qui vous permet de bénéficier **SUR DEMANDE EXPRESSE DE VOTRE PART AU MOMENT DE L'INSCRIPTION** de garanties **ANNULATION / INTERRUPTION DE SÉJOUR / BAGAGES**.

Comme tout contrat d'assurance, celui-ci comporte des restrictions, des exclusions, des franchises. La notice qui suit en donne les détails. **Nous vous invitons à la lire attentivement.**

Une analyse rapide montre que :

- Conçu pour des voyages d'une certaine durée, ce contrat devient, pour des week-end même un peu prolongés, un contrat **ANNULATION / BAGAGES**. En effet, la garantie INTERRUPTION DE SÉJOUR ne joue que si l'on est obligé d'interrompre le voyage plus de 3 nuitées, c'est-à-dire au moins 4.

Attention ! Ne pas confondre avec l'assistance rapatriement comprise dans l'assurance de personne dont vous bénéficiez si vous ne l'avez pas expressément refusée au moment du renouvellement de votre cotisation. La garantie INTERRUPTION DE SÉJOUR, lorsqu'elle joue, est faite pour être remboursé, dans certains cas, des prestations terrestres payées et non consommées dont on ne peut exiger le remboursement du prestataire ; elle n'a rien à voir avec l'assistance rapatriement.

- Le contrat comporte 3 options. Les primes correspondantes sont respectivement de 1,60 %, 1,85 %, et 2,50 % de la dépense totale à prévoir. Mais il y a un minimum, le même pour les 3 options: 8 €. De sorte que pour toute collective pour laquelle la dépense totale à prévoir est inférieure ou égale à 320 €, ce qui est le cas pour beaucoup de nos collectives, c'est l'Option 3 qui s'impose - si tant est que l'on veuille souscrire cette assurance **ANNULATION / BAGAGES** purement **facultative**.

- En effet, la garantie **ANNULATION** est assortie d'une **franchise**, elle aussi la même pour les 3 options : 45 €. Ce montant représente, pour un week-end même un peu prolongé, en France ou dans un pays limitrophe, une fraction des frais d'annulation qui enlève tout intérêt à la garantie ANNULATION . Reste alors la garanti BAGAGES, mais :

- **BAGAGES : les matériels de sport de toute nature ne sont pas garantis. Franchise** de 40 €, quelle que soit l'option.

- En définitive, ce qui distingue les 3 options, ce sont essentiellement les **motifs d'annulation** pris en compte. Ainsi, l'Option 2 se distingue de l'Option 1 par la prise en compte comme motif supplémentaire d'annulation, dans certaines conditions, de *l'aggravation d'une maladie chronique ou préexistante*. Quant à l'Option 3, elle admet, toujours dans certaines conditions, en plus de tous les motifs d'annulation pris en compte dans les Options 1 et 2, d'autres motifs liés à des risques de la vie courante, ce qui confirme que c'est bien elle qui s'impose tant que la prime ne dépasse pas le minimum de 8 € commune aux 3 options , et que la franchise de 45€ ne lui enlève pas son intérêt .Le fait que, dans l'Option 3, le plafond de la garantie **BAGAGES** soit de 1 500 € au lieu de 800 € dans les 2 autres, est aussi à prendre en considération. A chacun de juger au cas par cas.

BULLETIN D'INSCRIPTION
A remplir intégralement pour chaque collective.

Référence : **SEF 02** Dates : **6 au 20 septembre 2005**.....

Nom de l'encadrant: ... Romain Luksenberg

Facultatif: Référence d'un 2^{ème} choix:

J'ai la fiche technique correspondante: oui non

Dates de l'accord de l'encadrant (s'il y lieu) :

PARTICIPANT:

Nom: Prénom:

Téléphone (domicile):(travail):

Télécopie (domicile):(travail):

Adresse e mail :

Adresse:

Numéro d'adhérent:

CAF d'appartenance:

(joindre photocopie de votre carte CAF si vous n'êtes pas membre du CAF d'Île-de-France).

Participation aux frais à verser à

l'inscription€

Facultatif : () je souscris l'assurance annulation

Option 3 : motifs d'annulation ++ nbrx, interruption de séjour, vol de bagages 1500€

2,50 % **du montant de la dépense totale à prévoir**, minimum 8

€€

TOTAL€;

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT:

Nom: Prénom:

Adresse:

.....

Téléphone (domicile): (travail): Lien de parenté:

Je certifie que j'ai pris connaissance de la fiche technique (ou programme) relative à la sortie à laquelle je m'inscris, que je me conformerai à toutes ses indications, notamment en ce qui concerne le matériel et l'équipement, et que ma condition physique et mon niveau technique sont ceux requis.

Date:...../...../.....

Signature: